



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le 13 avril, à 19h00, le Conseil municipal de la Commune de CHAMPS-SUR-MARNE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Michel COLAS, Maire.

**DATE DE CONVOCATION :**

03 AVRIL 2026

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

<b>EN EXERCICE :</b>	<b>35</b>
<b>PRÉSENTS :</b>	<b>31</b>
<b>ABSENTS REPRÉSENTÉS :</b>	<b>04</b>
<b>VOTANTS :</b>	<b>35</b>

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Vanessa BAULNY

**Présents :**

Michel COLAS, Jean-Patrick MARTY, Anisoara MARTIN, David QUERY, Mylène RIAD, Alexandre PHRACHANPHENG, Manysa ZIELINSKI, El Mehdi NAAINIAA, Sophie GUEYRARD, Jérôme PRIGENT, Annick COLAS, James APPAVOU, Henri BERREBI, Jérôme HOAREAU, Alain LECLERC, Sophie CHALOM, Ghislaine IANNAZZO, France COUVERCHEL, Nicodème ADZRA, Vanessa BAULNY, Marc MANIRY, Kevin ZIELINSKI, Maud TALLET, Marie SOUBIE, Guillaume CLIN, Daniel ALARÇON, Sébastien MAUMONT, Julie GOBERT, Hubert DE VILLELE, Danièle ADAD, Mourad HAMMOUDI

**Absents, excusés et représentés :**

Jocelyne BALLEREAU qui a donné pouvoir à Annick COLAS, Céline COIFFARD qui a donné pouvoir à Michel COLAS, Anya ADANE qui a donné pouvoir à El Mehdi NAAINIAA, Corinne LEGROS-WATERSCHOOT qui a donné pouvoir à Maud TALLET

**Absents :**

**032/ OBJET : PROPOSITION DE LISTE DE MEMBRES DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS (C.C.I.D.)**

**VU** le Code général des collectivités territoriales ;

**VU** le Code général des impôts, notamment l'article 1650 ;

**VU** le procès-verbal de l'élection du Maire et des adjoints lors du Conseil municipal d'installation du 28 mars 2026, suite aux élections municipales du 22 mars 2026.

**CONSIDÉRANT** que le Conseil municipal doit proposer, dans les deux mois de son renouvellement, une nouvelle liste de contribuables pour siéger au sein de la Commission communale des impôts directs (C.C.I.D.) ;

**CONSIDÉRANT** que dans chaque commune, la C.C.I.D. est composée :

- du Maire ou l'Adjoint délégué – président -,
- de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants, désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal,

**CONSIDÉRANT** que les commissaires, qui ne sont donc pas obligatoirement des conseillers municipaux, doivent :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,

- être âgés de 18 ans révolus,
- jouir de leurs droits civils,
- être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

et que la désignation des commissaires est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées,

**CONSIDÉRANT** qu'en outre, peuvent participer à la C.C.I.D., sans voix délibérative, au plus 3 agents de la Commune,

**CONSIDÉRANT** la liste commune proposée par les membres du Conseil municipal,

**AYANT ENTENDU** l'exposé de son rapporteur, Michel COLAS, Maire,

**Après en avoir délibéré,**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,  
À l'unanimité**

**PROPOSE** la liste de contribuables pour siéger au sein de la Commission communale des impôts directs (C.C.I.D.), outre le Maire président de droit, suivante :

➤ les 16 commissaires titulaires :

1. Ghislaine LAGUEYRIE
2. France COUVERCHEL
3. Eric BITBOL
4. Fabien GUIDE
5. Mohammed KSOUROU
6. Henri BERREBI
7. Nicodeme ADZA
8. Jean-Patrick MARTY
9. Thierry CHABROL
10. Alain LECLERC
11. Ghislaine IANNAZZO
12. Kévin ZIELINSKI
13. Sophie CHALOM
14. Corinne LEGROS-WATERSCHOOT
15. Alyson BOSCARDIN
16. Dominique PAUL

➤ les 16 commissaires suppléants :

1. Vanessa BAULNY
2. Marc MANYRI
3. Nawel TAHRI
4. Arnaud LORGERON
5. Brigitte TRONC
6. Claude TAILLEZ
7. Céline COIFFARD
8. Mathieu LOUIS
9. Marie-Madeline NGANKO
10. Caroline GONTHIER
11. Carole MARTIN
12. Kevin DA SILVA

13. Toufik HAMDI
14. Vincent JABOEUF
15. Christelle MULLER
16. Alexandre DELVER

**DÉSIGNE** les 3 agents municipaux ayant voix consultative suivants :

- Le directeur général des services,
- Le responsable des finances,
- L'instructeur du droit des sols ;

**PRÉCISE** que la durée du mandat de la C.C.I.D. est identique à celle du mandat du Conseil municipal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil municipal.

Le Maire certifie que le présent extrait conforme au  
Registre des Délibérations, a été transmis au  
représentant de l'Etat le 21/04/2026  
publié ou notifié le 21/04/2026  
et qu'il est donc exécutoire à compter de la  
dernière date

Fait à Champs-sur-Marne, le 20 avril 2026

Le Maire,  
  
Michel COLAS

Le Maire,  
  
Michel COLAS

Le présent acte administratif peut être contesté par voie de recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, et/ou de sa publication ou notification.